

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-073

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU** les statuts de l'Université ;
- VU** l'arrêté portant création du DU Psychothérapies et psychopathologie développementale du 17 juillet 2015 ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018 ;
- VU** l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique Formation Continue de la Faculté de Médecine du 29 mars 2018.

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P1.11 - DU Psychothérapies et psychopathologie développementale xuq8

Exposé de la décision :

Historique et problématique : diminution du volume horaire du DU, de 400 heures de formation à 270 heures + 130 heures de travail individuel (mémoire + travail personnel).
Lors du conseil d'administration, la maquette pédagogique et la maquette budgétaire seront présentées.

Proposition de décision soumise au conseil : modification du volume horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 02 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 22</p>

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.